

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00907

Numéro SIREN : 492 937 438

Nom ou dénomination : 2.A

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007473

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise : 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette 42270 ST PRIEST EN JAREZ		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 9 2 9 3 7 4 3 8 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le, 31/12/2022			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	22 165
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	108 843
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	880 309
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI	1 845	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 013 164	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	126 243
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	384	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	126 627	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 139 791	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2A		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 281 350)	DA	281 350	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	290 650	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	28 135	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	67 269	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 823	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	724 228	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 650	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	90 627	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	56 105	
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 352	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	126 280	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	299 016		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 023 244		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	299 016		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 650		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SAS 2A										
Néant <input type="checkbox"/> *										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	366 000	FH		FI	366 000			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	366 000	FK		FL	366 000			
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	666			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	10 971			
	Autres produits (1) (11)					FQ	8			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)								FR	377 646
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	124 372			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 222			
	Salaires et traitements*					FY	192 035			
	Charges sociales (10)					FZ	54 782			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	19 957		
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)						GE	8			
Total des charges d'exploitation (4) (II)								GF	397 379	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	(19 733)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)								GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)								GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)								GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								GM	
	Différences positives de change								GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								GO	
Total des produits financiers (V)								GP	50 400	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*								GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)								GR	
	Différences négatives de change								GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								GT	
Total des charges financières (VI)								GU	932	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	49 467	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	29 734	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 2A		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	105 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	105 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7 190	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	70 721	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	77 911	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	27 088
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	533 046
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	476 223
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	56 823
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 971	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		70 721		
Produits des cessions d'éléments d'actif			105 000	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		7 190		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2A										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				CZ		D8		D9			
		TOTAL II				KD		22 165		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 620	KW		KX	2 721		
		Matériel de transport *				KY	77 758	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	21 783	LC		LD	960		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	105 162	LO		LP	3 681			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	951 030	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 845	1U		1V					
TOTAL IV				1Q	952 875	1R		1S					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	1 080 204	0H		0J	3 681				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	22 165	LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM	8 341	MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	77 758	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	22 743	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	108 843	NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations				10		0X	70 721	0Y	880 309	0Z		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	1 845	2F		2G		
	TOTAL IV				13		NJ	70 721	NK	882 154	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K	70 721	0L	1 013 164	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2A</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	20 191	PF	1 974	PG		PH	22 165
TOTAL I		RK	20 191	RM	1 974	RN		RO	22 165
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	4 708	QE	1 251	QF		QG	5 960
	Matériel de transport	QH	51 903	QI	15 381	QJ		QK	67 285
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 786	QM	1 349	QN		QO	21 136
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	76 398	QV	17 983	QW		QX	94 381
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	96 590	ØP	19 957	ØQ		ØR	116 547
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7		T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM				NO	
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations							SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2A

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	1 845	UV		UW	1 845			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 450		1 450					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	35 348		35 348				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	89 445		89 445					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	128 088	VU	126 243	VV	1 845		
RENVois	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	7 650		7 650					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	56 105		56 105						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 677		13 677						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 452		3 452					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 223		1 223					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	90 627		90 627						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	126 280		126 280						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	299 016	VZ	299 016					
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	90 627			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	44 245	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS 2A		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	56 823	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	1 618	
		WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG	894	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					18	
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					ZN			
- imposées au taux de 0 %					WN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WO			
- Plus-values nettes à court terme					WR			
- Plus-values soumises au régime des fusions					XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	4 113	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	63 448	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV		
						WH	34 278	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WP		
	- imposées au taux de 0 %					WW		
	- imposées au taux de 19 %					XB		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					I6		
- imputées sur les déficits antérieurs					WZ			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	2 520			
Produit net des actions et parts d'intérêts :						XA	47 880	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abatement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TF (art. 44 octies A)	0V	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	82 158
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		
				déficit (II moins I)			XJ	18 709
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	18 709

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2A</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	156 069
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	156 069
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	18 710
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	174 779
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2A							Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB			
						- Autres réserves	ZD	16 196		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	16 196		Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I	0F	16 196		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG			
TOTAL II							ZH	16 196		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	5 350	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	74 490		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 683	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	40 847		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	124 372	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	1 254
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	4 968		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	6 222		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	63 600	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	16 079	
DIVERS	- Montant brut des salaires *							0B	157 385	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2A						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	350 TITRES BESSET 16/01/2007	70 721				70 721
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	105 000	34 278				34 278
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						34 278	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2A					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	<ul style="list-style-type: none"> - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés 	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 2A		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : ...01/01/2022..		et clos le : ...31/12/2022..	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	366 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	366 000
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	666	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10 971	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	11 646
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	20 063	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	29 818	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	49 890
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 327 756
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	327 756
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	366 000	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 4 9 2 9 3 7 4 3 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2A

ADRESSE (voie) 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette

CODE POSTAL 42270 VILLE ST PRIEST EN JAREZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	407
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4 220

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ANOLIS

N° SIREN (si société établie en France) 809685407 % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 1 407

Adresse : N° 6 Voie RUE LEO LAGRANGE

Code Postal 42270 Commune ST PRIEST EN JAREZ Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALVES Prénom(s) Armando

Nom marital % de détention 74.99 Nb de parts ou actions 4 220

Naissance : Date 30011964 N° Département 99 Commune POVOA DE VARZIM Pays PORTUGAL

Adresse : N° 12 Voie RUE Richelieu

Code Postal 42530 Commune ST GENEST LERPT Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 4 9 2 9 3 7 4 3 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2A

ADRESSE (voie) 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette

CODE POSTAL 42270

VILLE ST PRIEST EN JAREZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique	SARL	Dénomination	BESSET	N° SIREN (si société établie en France)	449209436	% de détention	30.00		
Adresse :	N° 56	Voie	AVENUE DE L'EUROPE	Code Postal	07100	Commune	ANNONAY	Pays	FRANCE
Forme juridique	EURL	Dénomination	ARMANDO ALVES	N° SIREN (si société établie en France)	421652017	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 6	Voie	RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette	Code Postal	42270	Commune	ST PRIEST EN JAREZ	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2023**

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

Désignation de la société: SAS 2A SIRET 4 9 2 9 3 7 4 3 8 0 0 0 1 7	Adresse du siège social : Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement: 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette 42270 ST PRIEST EN JAREZ	

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarantc 01/01/2008

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Activités des sociétés holding Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	18 710
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% 34 279 PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

- du prestataire :

- du comptable : SASU ECOMEX EXPERTISE
69 RUE SAINT-SIMON 42000 SAINT-ETIENNE Tél. :

- du conseil : Tél. :

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél. :

- N° d'agrément :

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 023 244 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56 823 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 166			22 166
Immobilisations incorporelles	22 166			22 166
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagement divers	5 621	2 721		8 342
- Matériel de transport	77 758			77 758
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	734	960		22 744
- Emballages récupérables, etc divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	105 163	3 681		108 844
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	951 011		70 721	880 290
Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	545			1 845
Immobilisations financières	952 876		70 721	882 154

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 192	1 974		22 166
Immobilisations incorporelles	20 192	1 974		22 166
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagements divers	4 708	1 252		5 960
- Matériel de transport	51 904	15 382		67 285
- Matériel de bureau et informatique mobilier	9 786	1 350		11 136
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	76 398	17 983		94 382
Total immobilisations	96 590	19 957		116 547

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 128 088 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
	1 845		1 845
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
	26 243	126 243	
Capital souscrit - appelé non versé			
Charges constatées d'avance			
Total			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 281 350,00 euros décomposé en 5 627 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 299 016 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à un an au maximum à l'origine	7 650	7 650		
- à plus de un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 105	56 105		
Dettes fiscales et sociales	8 352	8 352		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (***)	216 908	216 908		
Produits constatés d'avance				
	299 016	299 016		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(**) Emprunts remboursés sur l'exercice 44 245

(***) Dont envers les associés 90 628

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 90 628 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	54 488
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	209
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	894
DIVERS - CHARGES A PAYER	10 746

2A

Société par actions simplifiée au capital de 281 350 euros
Siège social : 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette
42270 ST PRIEST EN JAREZ
492937438 RCS SAINT ETIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MAI 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 s'élevant à 56 823,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 56 823,11 euros

En totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :.....	60 000,00 €
soit, par titre :	10,66 €

Exercice clos le 31/12/2020 : Néant

Exercice clos le 31/12/2021 : Néant

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LA PRESIDENCE**

